

Je suis enseignant dans le second degré public (CFP inclus), CPE ou PsyEN, titulaire ou contractuel,
et je souhaite formuler une demande de temps partiel de droit ou sur autorisation

Toutes les demandes sont dématérialisées et formulées sur Colibris
L'accès se fait en se connectant via le portail Arena – Rubrique espace personnel – Colibris – Portail des démarches

Il s'agit d'un temps partiel de droit



Je saisis ma demande à tout moment de l'année

Il s'agit d'un temps partiel sur autorisation



Je saisis ma demande pour la rentrée 2026 entre le
7 novembre 2025 et le **27 janvier 2026**

J'obtiens une réponse
favorable à ma demande et
ma situation administrative
ne change pas à la
rentrée 2026

J'exerce à temps partiel sur
autorisation au
1^{er} septembre 2026

J'obtiens une réponse
favorable à ma demande
et j'obtiens une mobilité
intra-académique pour la
rentrée 2026

La décision initiale devient
caduque : je formule une
nouvelle demande via le
formulaire papier dès la
publication des résultats du
mouvement. Je serai informé
de la décision du rectorat fin
août au plus tard